

Intervention à Proximité des Réseaux : bilan positif pour le parcours de formation en ligne des enseignants, conçu par l'OPPBTP, le CCCA-BTP et l'Education Nationale

En 2020, l'Education Nationale, le CCCA-BTP et l'OPPBTP ont mis à disposition une nouvelle formation e-learning à destination de tous les enseignants et formateurs de l'enseignement professionnel BTP, afin de développer leurs connaissances concernant l'Intervention à Proximité des Réseaux (IPR) et la réglementation Anti-Endommagement. Avec près de 1 800 connexions sur la plateforme institutionnelle M@gistère du Ministère de l'Education Nationale, la formation a rencontré un beau succès auprès des enseignants. Elle reste disponible sur M@gistère ainsi que sur les plateformes du CCCA-BTP et de l'OPPBTP afin d'aider le corps enseignant à toujours mieux préparer les étudiants à l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Former les enseignants aux enjeux de l'Intervention à Proximité des Réseaux (IPR) grâce à un module e-learning

Depuis janvier 2019, la plupart des diplômes professionnels et de techniciens supérieurs du Bâtiment et des Travaux Publics garantissent la maîtrise des compétences de leur titulaire pour la délivrance par le futur employeur d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Il en résulte pour tous les établissements préparant à ces diplômes, la nécessité de former leurs apprenants aux compétences liées aux interventions à proximité des réseaux. Cela implique néanmoins que les professeurs et formateurs des lycées professionnels et des CFA soient eux-mêmes compétents sur ces questions.

Pour cela, l'académie de Nantes soutenue par l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche, en collaboration avec l'OPPBTP et le CCCA-BTP, a conçu un e-learning gratuit et « à la carte » pour leur permettre de développer leurs connaissances concernant l'IPR et la réglementation Anti-Endommagement.

Un très bon démarrage et une volonté de former encore plus d'enseignants

Accessible depuis novembre 2020 sur la plateforme institutionnelle de formation à distance M@gistère du Ministère de l'Education Nationale, mais également sur celles du CCCA-BTP (Aptyce) et de l'OPPBTP, le e-learning a déjà permis de former près de 1 800 enseignants à l'IPR, au sein de 16 académies différentes. En moyenne, les enseignants ont suivi 8h de formation en ligne sur le sujet, sur les 12h prévues au maximum, ce qui témoigne d'un réel intérêt de la part des enseignants. 80 % des participants sont parvenus à valider leur formation. De plus, les retours de la part des premiers participants font état d'une grande satisfaction, notamment concernant la qualité des enseignements et l'adéquation avec les objectifs pédagogiques.

« Il est de l'intérêt de tous les futurs diplômés du BTP que tous les enseignants aient connaissance et exploitent les contenus de ce module de formation. Aussi, nous allons continuer de promouvoir le module de formation, avec l'objectif de former continuellement de nouveaux enseignants, dans les 36 académies que compte l'Education Nationale. » commente Vincent Montreuil, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 2^{ème} classe.

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux intégrée à la formation initiale

La législation de 2016 concernant les travaux à proximité des ouvrages avait pour objectif la réduction des atteintes aux réseaux sous-terrains, aériens et sub-aquatiques et la réduction des accidents liés aux endommagements des réseaux sensibles. Le 15 janvier 2019, dans la continuité de cette législation du code de l'environnement, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a pris des arrêtés stipulant que la plupart des diplômes professionnels et de techniciens supérieurs du bâtiment et des travaux publics permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). De ce fait, tous les diplômés visés par ces arrêtés depuis juin 2019 sont pendant 5 ans réputés compétents en intervention à proximité des réseaux pour les employeurs qui les recrutent.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#**information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#**assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#**assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#**conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#**formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#**formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



